



PREAVIS MUNICIPAL NO 2017/07

sur l'opposition formée le 4 avril 2017 par M. Georges Cavin contre le plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Au cours de sa séance du 4 septembre 2017, la Municipalité a décidé de donner un préavis sur la levée de l'opposition formée le 4 avril 2017 par M. Georges Cavin contre le plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres, mis à l'enquête publique du 4 mars au 4 avril 2017.

La Municipalité résume comme suit les motifs soulevés dans l'opposition précitée et propose d'y répondre de la façon suivante :

1. L'opposant estime que le dossier ne reflète pas la réalité.

Les relevés ont été effectués à l'aide d'un GPS et d'un laser. La précision est de l'ordre du mètre. Sur le plan, les étiquettes avec les numéros sont décalées, de manière à laisser visible chaque symbole ponctuel représentant un arbre ou un groupe d'arbres. A grande échelle, cela peut porter à confusion, c'est pourquoi, le mandataire a réalisé un plan agrandi pour chaque endroit (village et hameaux) dont l'interprétation de l'implantation des points serait difficile.

Lorsque le plan sera disponible sur le portail cartographique de la commune, l'échelle choisie par l'utilisateur enlèvera tout doute possible.

Par conséquent, la précision apportée à la saisie est suffisante, les arguments avancés ne peuvent pas être reçus.

2. L'opposant souhaite un entretien avec le concepteur du projet.

Le 16 mai 2017, le mandataire de la Municipalité accompagné du Syndic, M. Olivier Hähni, se sont rendus sur place pour expliquer la position de la Municipalité selon les arguments émis ci-dessus.

M. Georges Cavin précise toutefois l'arbitraire du choix des arbres et ne partage pas les vues du mandataire ni de la Municipalité. Toutefois, son opposition ne porte que sur la précision des relevés et non sur l'arbitraire des choix relevés lors de la présente séance.

Aux motifs qui précèdent, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter une décision levant l'opposition formée le 4 avril 2017 par M. Georges Cavin contre le plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres.



Municipalité de Vulliens
Route du Village 21 b
1085 Vulliens

Reçu le - 4 AVR. 2017
NOZ

PLAN COMMUNAL DE CLASSEMENT DES ARBRES ET SON REGLEMENT SUR LA PROTECTION DES ARBRES

Enquête publique du 4 mars au 4 avril 2017

Feuille d'enquête

A remplir en caractères d'imprimerie, lisiblement :
Motivation de l'opposition :

Parfois le dossier ne reflète pas
la réalité.

Pourquoi pas un entretien avec
le concepteur du projet.

Nom, prénom :

Cavin Georges

Adresse :

Ch. Bourg-Servin

Signature :

Cavin